

Votations du 24 novembre 2013**La Municipalité de Lausanne appelle à rejeter l'initiative dite « pour les familles »**

La Municipalité de Lausanne se prononce contre l'initiative proposant des déductions fiscales pour les familles assurant elles-mêmes la garde de leurs enfants. Elle considère que ces familles ne devraient pas bénéficier de déductions pour des charges qu'elles n'ont pas à payer. Accepter l'initiative reviendrait à introduire une inégalité à l'encontre des familles utilisant les structures d'accueil et en particulier celles à faibles revenus. Par ailleurs, l'initiative aurait un impact financier direct important pour les collectivités, estimé à près de 5 millions pour la seule Ville de Lausanne. Les plus défavorisés y perdraient alors que les revenus élevés seraient fiscalement favorisés. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est de l'intérêt de la Ville et de celui de ses habitants de rejeter l'initiative soumise au peuple le 24 novembre prochain.

La Municipalité de Lausanne a pris position contre l'initiative prévoyant des déductions fiscales pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants. Elle appelle les électrices et électeurs lausannois à refuser cet objet soumis en votation le 24 novembre prochain.

La Municipalité rappelle que les familles qui doivent assumer les frais de crèches et de structures d'accueil pour les enfants bénéficient à ce titre de déductions fiscales justifiées afin de compenser leurs charges. Les familles qui n'ont pas recours aux structures d'accueil n'ont pas à supporter de charges à ce titre. Il serait dès lors absurde de proposer des déductions fiscales pour des frais qui n'existent pas. L'adoption de l'initiative aurait pour conséquence de réintroduire une inégalité à l'encontre des familles qui utilisent les structures d'accueil et de les pénaliser injustement, en particulier les plus faibles d'entre elles. Ce point est essentiel dans une ville comme Lausanne, qui a joué un rôle de pionnier dans le développement des structures d'accueil pour la petite enfance et qui offre de nombreuses places à ce titre. Pénaliser les familles concernées par les structures d'accueil reviendrait à remettre en cause une politique dont les aspects économiques et sociaux sont importants et auxquels les Lausannois sont attachés.

Par ailleurs, les finances communales seraient lésées par un dispositif injustifié, là aussi au détriment des plus faibles. Les analyses montrent que Lausanne pourrait y perdre l'équivalent d'un point d'impôt, soit environ 5 millions de francs par année, selon les modalités d'application de l'initiative. Les finances cantonales seraient quant à elles affectées à hauteur de 80 millions de francs environ. Ces pertes devraient être compensées au détriment d'autres prestations, ce qui affecterait la part la plus faible de la population, par exemple les familles monoparentales, alors que les gains fiscaux seraient concentrés sur les plus aisés en raison de la progressivité de l'impôt. Cette iniquité est indéfendable. Sur le plan économique, l'initiative se traduirait aussi par des pertes d'emplois et des atteintes à la situation professionnelle des femmes qui seraient incitées à abandonner leur activité professionnelle. Il en résulterait là aussi des charges supplémentaires – directes et induites – pour la collectivité et les finances publiques.

En considérant l'ensemble de ces aspects sociaux, économiques et financiers, la Municipalité de Lausanne considère qu'il est nécessaire de rejeter une initiative inutile pour les familles et pénalisantes pour les structures d'accueil pour la petite enfance et pour les finances communales. Elle appelle donc les Lausannoises et Lausannois à refuser cette initiative le 24 novembre prochain.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire :

- Daniel Brélaz, Syndic, tél. 021 315 22 00

- Florence Germond, Municipale, Directrice des finances et du patrimoine vert, tél. 021 315 72 00

Lausanne, le 6 novembre 2013